



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 61996

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la situation de l'hôtellerie indépendante. Ce secteur d'activité connaît actuellement des difficultés importantes. Les cessations d'activité sont importantes. Les professionnels déplorent la lourdeur croissante des charges financières. L'industrie hôtelière saisonnière subit des problèmes spécifiques et les aides prévues paraissent inadaptées. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'hôtellerie indépendante recouvre une variété de situations liées aux diversités de la demande touristique et à l'implantation géographique des établissements hôteliers. Il apparaît sur les sept dernières années une stabilité de la capacité hôtelière globale en nombre de chambres. La petite hôtellerie indépendante se trouve confrontée à une évolution de la demande en matière d'accueil et rencontre un certain nombre de difficultés. Sa fragilité s'explique par sa faible rentabilité et son insuffisance de fonds propres. En effet, l'investissement hôtelier nécessite des financements très importants amortissables sur le long terme. Or, les entreprises hôtelières indépendantes en sont dépourvues. Sa fragilité s'explique également par des difficultés d'adaptation de l'offre à la demande. Son maillage, sa spécificité et sa diversité sont des atouts importants pour la France, qu'il convient de valoriser. La situation dans certaines régions, en particulier à dominante rurale ou de montagne, a conduit les pouvoirs publics à mettre en place des systèmes d'aide à la petite hôtellerie indépendante, considérant qu'elle représente un atout indispensable au maintien d'une économie touristique, source d'emplois. Dans le cadre de la contractualisation des contrats de plan État/région 2000-2006, des aides, au titre des subventions publiques, ont été octroyées à l'hôtellerie indépendante, pour un montant de près de 90 MEUR sur la période 2000-2003. Ces aides ont financé des opérations de transmission et de reprise d'entreprises, de rénovation, d'extension et de remise aux normes. Conscient des difficultés rencontrées par l'hôtellerie indépendante, notamment en zone rurale, le ministre délégué au tourisme a demandé au Conseil national du tourisme un rapport sur l'avenir de l'hôtellerie indépendante. Ce rapport établi en liaison avec les organisations professionnelles concernées vient de lui être remis. Il dresse un état des lieux, analyse les causes des difficultés et propose des mesures qui permettraient le maintien, sur le territoire national, d'un maillage de l'hôtellerie indépendante. Ses préconisations sont en cours d'examen afin d'arrêter les mesures qui seront retenues par les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61996

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3443

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8586